

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1035

Artikel: La neutralité ou le visage de Janus de la Suisse
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La neutralité ou le visage de Janus de la Suisse

René Longet analyse la manière dont la Suisse vit sa neutralité et émet quelques propositions pour qu'elle ne soit pas seulement à usage interne.

Le malaise suisse, la difficulté d'être Suisse, proviennent à mon sens de deux sources essentielles:

- 1) l'absence d'«ethnie» suisse: notre nation n'est pas ethnique mais politique, et doit par conséquent en permanence être «refondée»;
- 2) la conscience de notre dépendance économique quasi-totale de l'étranger, ou, autrement dit, la difficulté d'être le pays le plus riche du monde quand, a priori, on n'a aucune ressource — dépendance que l'on refoule le mieux qu'on peut. Car savoir qu'on tire pratiquement toute sa substance du «savoir faire fruc-

choses n'aillent pas trop mal. Seulement pour poursuivre ce qui correspond à l'évidence à notre intérêt bien compris, il nous faudra faire des choix, ce que nous n'aimons guère.

Une des valeurs de référence de notre identité nationale s'appelle *neutralité*. Ne pas chercher à agresser, pour ne pas être agressé; ne pas prendre position lors de conflits extérieurs pour préserver la cohésion interne: le même égoïsme national qui commandait à d'autres nations de s'abstenir, de se tenir à l'écart. Le Suisse trait sa vache (ou son veau d'or) et vit heureux. Les voisins de la Suisse, comme on sait, trouvèrent avantage à cette neutralité, régulièrement confirmée. Mais, visiblement, on ne tire pas impunément aussi longtemps son épingle du jeu.

Il apparaît en effet que le prix à payer pour notre situation privilégiée était une lente contamination de la mentalité collective par des vues à court terme, calculatrices et finalement réductrices, voire fausses, des réalités. Cela mène à des approches hyper-pragmatiques mais étouffantes, car niant la part d'espoir, de rêve, de générosité collective, de création commune consubstantielle à l'homme. Et cela mène, pour cette raison et par contrecoup, à la frustration de l'aventure et du risque, et au sentiment amer du non réalisé. Car ce qui est petit physiquement a besoin d'être grand quelque part ailleurs. Mais si ce n'était là qu'une face de l'identité suisse ?

Ce qui frappe, c'est que, à chaque fois que le pays s'éveille, se cherche une nouvelle expression collective, une nouvelle «peau», il y a conjonction du bouillonnement interne et d'un intérêt fort pour l'extérieur. Comme si à chaque fois que nous nous trouvons en situation de nous «refonder» nous-mêmes, nous éprouvions le besoin de redéfinir notre rôle par rapport au monde extérieur aussi.

Oui, il semble bel et bien que la Suisse a

deux natures: l'une placide, gestionnaire, calculatrice, et l'autre à la croisée entre l'universalisme horizontal, humaniste, et l'universalisme vertical, spirituel (la croix, justement ?), marquée par l'émergence de personnalités à la fois hors du commun et on ne peut plus authentiquement suisses: des Nicolas de Fluë, Pestalozzi, Henri Dunant, fils de la rencontre de l'univers et de la Suisse, de cette étincelle qui manifeste cette «autre Suisse», rédemptrice de la première, de celle qui est le lot de la majorité des temps. Autre Suisse, temps agités, mais privilégiés. Où tout se passe comme si les Alpes soudain, loin d'être un obstacle, semblent au contraire point d'appui pour voir haut et loin.

Il apparaît bien que nous nous approchons présentement d'un de ces «nœuds» de notre Histoire, où il nous sera demandé de donner le meilleur de nous-mêmes, où l'appel du large et le ressourcement deviennent pressants quoique encore confus, où la denrée la plus courue est le décapant capable de mettre à nu derrière

La frontière entre le suisse et le non-suisse est une fiction, comme l'est la souveraineté d'un tel pays.

tifier» les ressources des autres, c'est savoir que l'on est lié au monde extérieur, que la frontière entre le suisse et le non-suisse est une fiction, comme l'est la souveraineté, la mythologie du hérisson, etc, d'un tel pays. Faire le hérisson peut flatter notre égo national mais à moins d'accepter le chemin douloureux mais cohérent de l'autarcie, conduit tout droit la schizophrénie.

On n'a donc pas le choix de nous situer ou non face à l'extérieur: notre destin (ou si l'on préfère, la manière dont nous l'avons réalisé) nous place en position particulière; Gonzague de Reynold l'avait dit: nous sommes nés d'un passage sur les Alpes...

Aujourd'hui cette analyse lucide de l'interdépendance doit nous conduire à affirmer haut et fort que nous avons un intérêt direct à ce que le monde ne soit pas trop disharmonieux, à ce qu'on puisse prévenir les conflits, à ce que les

Rien dans nos obligations internationales ne nous condamne à une neutralité philosophique ou morale.

les fatras de formules creuses ce souffle de vérité qui nous fait vivre, qui est la raison d'être à chercher.

C'est là qu'il faut bien savoir séparer le bon grain de l'ivraie. Par exemple s'agissant de la neutralité. Cette valeur est à juste titre centrale. Ce serait une erreur de la rejeter parce que, conformément au cours du temps, on en avait privilégié une acception. Car cette riche notion en a d'autres. Elle aussi, comme le pays, nous présente son visage de Janus. En effet, l'acception «calme» de la neutralité, c'est l'idée de se mettre à l'abri quand les conflits de déchaînent, de manière strictement égocentrique. Mais il y a l'autre acception, décidément plus actuelle: l'engagement pour la prévention des conflits, au nom de l'équilibre de la planète qui est aussi la nôtre — et de la notion que la dignité humaine est indivisible. C'est, à partir de l'histoire de notre fondation en tant

que nation, la solidarité avec les hommes et les peuples écrasés (que ce soient les Indiens d'Amérique, les Tibétains, les Kurdes), l'exigence du développement solidaire, de l'universalité des droits de l'homme: nous sentons bien que notre situation incroyablement privilégiée exige, moralement parlant, que nous donnions un peu de notre temps, de notre énergie vitale, de notre argent, à ces causes. C'est le côté universaliste qui renaît. Qui ne s'accommode pas du commerce des armes, du gâchis et de la destruction de ce qui est vrai, juste et beau. Qui ne se reconnaît pas dans une vision du monde où le destin de l'individu se limiterait à accumuler des biens de consommation, aussi utiles et plaisants soient-ils: quand nous sentons qu'ils nous détournent, à partir d'un certain seuil, de l'essentiel, nous sommes prêts à nouveau à envisager notre rôle dans le destin collectif.

Rien, dans nos obligations internationales ne nous condamne à une neutralité philosophique ou morale. Notre engagement est celui des Conventions de la Haye: nous abstenir de tout appui militaire. Cela nul ne le discute, et tout le reste est libre, selon la façon dont nous voulons exprimer les valeurs, le destin de notre pays.

Le malaise autour de l'armée atteste bien l'air du temps. Il y a, oui, des concitoyens paresseux, tire-au-flanc, qui refusent le service à la communauté. Mais il y a tous ceux qui aimeraient bien servir en fonction des besoins réels du pays et du monde. Alors qu'attendons-nous, puisque les effectifs de l'armée sont bien trop grands, que de l'aveu de tous la menace a changé, pour affecter, disons, un tiers des moyens, en temps, matériel, argent, attribués à l'armée à un véritable corps d'aide au tiers monde, à une contribution substantielle aux Casques bleus, à des missions de développement, de reconstruction, de secours. Le choléra ravage le Pérou, la famine rôde au Soudan, la désertification et le déboisement progressent. Et nous ne ferions rien, nous limitant à refouler les réfugiés de la misère *manu militari*. Nous sentons tous l'énorme hypocrisie, et aussi l'énorme perte morale d'une telle attitude. Alors, qu'attendons-nous pour, à partir de notre passé, renouer à nouveau avec ces forces positives qui sont aussi notre identité? Le temps est à nouveau venu de leur donner la parole.

René Longet

FINANCES VAUDOISES

Un rapport pour une bataille de procédure

(ag) Les cantons, grisés par la haute conjoncture, ont fait comme les banques: ils ont financé le long terme par du court terme. L'extension durable des tâches ou l'exploitation de nouveaux investissements était, pour une part, rendue possible par l'accélération et le gonflement du marché immobilier. Les droits de mutation ou l'impôt sur les gains immobiliers dégageaient des surplus de recettes impressionnants.

Quand cette source de financement ralentit et que l'inflation, qui pèse très fort sur le budget vu l'importance de la masse salariale, persiste à un haut niveau, l'impasse budgétaire est là.

Les cantons ont, il est vrai, corrigé le caractère aléatoire des recettes en procédant à des amortissements extraordinaires qui allègent les budgets futurs ou en constituant des provisions s'ils sont autorisés à recourir à cette pratique.

En sens contraire, parfois, ils ont réduit par baisse d'impôt leurs recettes permanentes.

De cette expérience devrait être dégagée une règle budgétaire complétant celle de l'impérieuse nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement, sous réserve des situations de crise économique. Les recettes conjoncturelles ne devraient être prises en considération lors de l'évaluation budgétaire que pour une valeur moyenne pluriannuelle basse. Tout surplus, dans les comptes, serait affecté automatiquement aux amortissements extraordinaires.

Pour faire face au renversement de conjoncture le Conseil d'Etat vaudois présente donc dans un rapport au Grand Conseil ses directives pour le budget 1992.

Il part dans son analyse d'un bilan qui est excellent. Le découvert n'est que de 546 millions. S'il devait être compensé par des fonds propres, il suffirait que chaque Vaudois prenne une part sociale «Etat de Vaud» de 1000 francs. Que d'Etats dans le monde rêveraient d'une situation aussi idyllique!

L'analyse de l'évolution du budget permet aussi de corriger certaines idées reçues. La croissance des dépenses pour le personnel suit l'évolution générale des

dépenses et ne l'excède pas comme certains l'imaginent par préjugés. Il est vrai que par sa masse, 50% des dépenses totales, elle l'influence fortement. En revanche, le développement de l'informatique et du matériel est impressionnant. L'administration n'est vraiment plus en manches de lustrine.

Que faire pour l'avenir?

Les mesures envisagées sont:

– La limitation de la croissance des effectifs du personnel à 100 unités, ce qui posera des problèmes difficiles à l'enseignement confronté à une poussée démographique et au développement des gymnases.

– Le maintien au niveau 91 de certaines dépenses, ce qui vu l'inflation est une réduction larvée. La réduction ouverte des frais d'équipement de bureau.

– Le moratoire pour certaines dépenses d'investissement, pas de crédits pour les routes cantonales jusqu'au 31 décembre, pas de nouveaux syndicats s'améliorations foncières, pas de nouveaux projets informatiques jusqu'à la même date.

– Enfin, augmentation des impôts de 5 points.

Ce qui surprend dans ces intentions globalement justes, même si telle ou telle proposition est discutable, c'est la procédure.

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de prendre acte de son rapport. Si le Grand conseil dit oui, quelle est la portée de ce «oui». Juridiquement, nulle. C'est un appui moral. Il est évident qu'au moment de la présentation du budget chaque poste budgétaire ou la modification de la loi d'impôt sera à l'appréciation et au vote du Grand Conseil qui peut approuver tel point et en refuser tel autre.

Le rapport d'intention fait donc l'amalgame du tout en exigeant une réponse par «oui» ou «non». On imagine déjà ce beau débat de procédure. Que doit faire le député résolument décidé à soutenir le Conseil d'Etat, mais tout aussi résolument opposé à telle mesure particulière? ■